

ANNEXE 18.3
(*article 18.3*)

DEMANDE DE REPORT D'UNE PÉRIODE DE SUSPENSION DU POUVOIR DE DÉLIVRER
DES REÇUS OFFICIELS PRÉVUE AU
PARAGRAPHE 188.2(4) DE LA *LOI*
DE L'IMPÔT SUR LE REVENU
(PROCÉDURE INFORMELLE)

COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

ENTRE :

(*nom*)

requérant,

et

SA MAJESTÉ LE ROI,

intimé.

DEMANDE DE REPORT D'UNE PÉRIODE DE SUSPENSION DU POUVOIR DE DÉLIVRER
DES REÇUS OFFICIELS

(*Nom de l'organisme de bienfaisance enregistré*) demande par les présentes une ordonnance reportant la période de suspension de son pouvoir de délivrer des reçus officiels, au sens de la partie XXXV du *Règlement de l'impôt sur le revenu*, jusqu'à la date fixée par la Cour.

L'avis de suspension et l'avis d'opposition à la suspension sont joints à la présente demande.

Les motifs à l'appui de la présente demande de report de la suspension sont les suivants : (*énumérer les motifs*).

Les faits pertinents qui servent de fondement à la présente demande sont les suivants : (*énumérer les faits pertinents*).

Date :

DESTINATAIRE : Le greffier
Cour canadienne
de l'impôt
200, rue Kent
Ottawa (Ontario)
K1A 0M1
ou
Tout autre bureau
du greffe.

(*Indiquer le nom, l'adresse aux fins de signification et le numéro de téléphone du requérant, de son avocat ou de son représentant*)

(ANNEXE AJOUTÉE PAR DORS/2007-143, art. 17.)